

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 10 septembre 2003

Numéro de la résolution CE03 1961

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 374 de l'ancienne Ville de Sainte-Geneviève », de manière à modifier l'affectation prévue pour le secteur à l'est du boulevard Jacques-Bizard et au sud du boulevard Gouin;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1032583026  
40.009

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière